

PROCES-VERBAL

DE LA 55^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du 23 mars 2019

Validé par le Comité directeur du 15 juin 2019
Adopté lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2020
Hôtel CISP Ravel - 6 avenue Maurice Ravel, PARIS 12^{ème}

Le 23 mars 2019, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

Mme Marie-Claudine PERRIN et M. Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance.

Evelyne THIEBAUT et Jean-Marie TORRES sont désignés scrutateurs.

Comité directeur

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Hélène EDIAR, Vincent FREY, Sylvie MARCHESIN, Daniel POEDRAS, et Thierry VERMEERSCH
(excusés : Dominique ETIENNE Agnès EUDIER Laurent LAINE Joël POULAIN)

Responsables de commission : Catherine CHALOPIN (Denis GENEVES, Stéphane RODRIGUEZ et Mireille SAVORNIN, excusés)

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN), André HERMET et Rémi GARDIN (CT)

Personnel fédéral : Sarah EDDAIRA, Nathalie MATTON, Valérie SCHVARTZ et Laureen VOLTINE

Commissaire aux comptes : Aymeric JANET (cabinet AUREALYS)

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet SOPRECA)

Vérificateurs aux comptes : Rémi BAUDOT et Christophe DODIN

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE, Claudie GREVET, Joël LE COZ et Jean-Marie TORRES

Membres de la Fédération invités : Marie-France CHARLES et Jean-Paul TERS, Présidents d'honneur, Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur (Edmond SZECHENYI, Président d'honneur, Alain MATTON, membre d'honneur, excusés).

Candidats au Comité Directeur : Nelly DEVILLE, Joël LE COZ et Pierrick MERINO

Représentants des Ligues

Auvergne-Rhône-Alpes

(5 représentants, détenant 39 voix)

Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Pierrick MERINO
Odile PERRIN, Olivier TARDY

Bourgogne-Franche-Comté

(2 représentants élus sur 3, détenant 16 voix sur 17)

Valentin PALCAU, Jean-Michel LEDI (détenant 8 voix, excusé)

Bretagne

(2 représentants, détenant 9 voix)

Joël LE COZ, Thierry PORRET

Centre

(1 représentant, détenant 5 voix)

Olivier BOISSEAU

Grand-Est

(3 représentants, détenant 21 voix)

Daniel ROLLET, Jean-Luc PIERSON, Evelyne THIEBAUT

Hauts-de-France

(2 représentants, détenant 12 voix)

Philippe CASTIER, Bertrand PATURET

Ile-de-France

(3 représentants, détenant 21 voix)

Dominique BRET, Stéphane DRUZETIC, Nathalie MARIN

Normandie

(1 représentant, détenant 7 voix)

Jean-Pierre CALANDOT

Nouvelle-Aquitaine

(4 représentants, détenant 26 voix)

Fabrice LAPERGUE, Florence LAPERGUE,
Jean-Marie TORRES, Muriel BAYARD

Occitanie

(3 représentants, détenant 17 voix)

Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN, Philippe VERGÉ

Pays-de-la-Loire

(1 représentant, détenant 4 voix)

Yann RICHARD

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

(3 représentants, détenant 17 voix)

Daniel ANDRE, Olivier BENEVELLO,
Matthieu BRUN (détenant 1 voix, excusé)

Collège des membres associés

(1 représentant, détenant 1 voix)

Yann MAREIGNER



Samedi 23 mars 2019 à 9h30 : Ouverture de la 55^{ème} assemblée générale

Au 31 décembre 2018, la FFCO comptait 9469 licenciés autorisant statutairement 31 représentants détenant 194 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

Les 12 ligues sont représentées ainsi que le Collège des membres associés, soit 28 représentants détenant 177 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Introduction

Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 Mars 2018

Aucune observation n'est formulée.

VOTE N° 1 (à mains levées) : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 est **adopté à l'unanimité**.

Arrivée d'un représentant de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 représentants détenant 185 voix.

3. Rapport moral du Président, Michel EDIAR

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. PJ dossier AG), et après lecture de celui-ci, quelques remarques ou questions sont formulées.

- B.DAHY (AR) note que l'évolution des licences ne suffit pas à assurer la crédibilité et la pérennité de notre activité, puis fait lecture du premier point soulevé dans les questions de la ligue AURA quant à la politique fédérale en matière de développement et de la différence de point de vue quant à l'organisation commerciale d'une compétition de CO : concurrence ou complémentarité pour le développement ? (cf. questions des ligues)
- Le Président répond que la thématique abordée concerne l'ensemble de l'équipe fédérale et donne la parole au Secrétaire Général. Celui-ci explique que la concurrence a bien été effective et factuelle, puisque deux événements de même type ont été organisés dans les mêmes temps (O'France et OO'Cup à l'été 2018). Il précise que la Convention entre OO'Cup, la FFCO et la Ligue AURA, a été signée dans un objectif commun de développement, mais qu'à ce jour, l'article 1 de la convention signée en 2018 qui stipule que pour les événements futurs les structures détenant les droits sur OO-Cup (à savoir les sociétés DROT et LESOVIK) privilégieront un partenariat avec une structure déconcentrée de la FFCO n'est déjà plus respecté puisqu'OO'Cup a annoncé unilatéralement une organisation commerciale dans l'Ain en 2020. Afin d'œuvrer dans le même sens, il souhaite donc que la volonté de dialogue soit effective par tous les partenaires.
- B.DAHY (AR) fait part que d'autres questions en découlent, notamment sur l'évolution du modèle économique de la FFCO.
- J.L.BLEIN (OC) pose la question de l'évolution du CNDS.
- Le Président répond que les échanges sont en cours, que l'AG extraordinaire qui a validé les textes préfigurateurs et les membres vient de se tenir le 19/03/2019 et que nous sommes toujours en attente de la création de l'Agence du Sport en avril 2019. Il est prévu que l'ex-CNDS serait géré par les fédérations, à charge à elles de le ventiler en cohérence avec le projet fédéral et dès 2019, 29 fédérations candidates vont être pilotes (FFCO non candidate, car projet fédéral encore insuffisamment structuré au niveau des structures). Dès que des informations supplémentaires parviendront à la FFCO, une communication sera faite par la Lettre aux Clubs.
- D.ANDRE (PZ) questionne sur les fonds CNDS, à savoir s'ils seront identiques à 2018, pour les fédérations non pilotes et au vu de toutes ces incertitudes, souligne les difficultés liées à l'attribution tardive du CNDS et donc à envisager l'avenir.
- J.L.BLEIN (OC) questionne sur la ventilation de l'enveloppe fédérale et ses règles d'attribution dans l'avenir.
- Le Président répond que l'on ne connaît pas les règles du jeu à ce jour, mais qu'un groupe de travail a été mis en place dès le Comité Directeur de janvier pour commencer à réfléchir dès que des directives seront connues.
- J.L.PIERSON (GE) précise, pour information, que pour les fédérations pilotes, des consignes très strictes ont été fixées par rapport aux objectifs fédéraux.
- Le Président ajoute que c'est le souhait du CNOSF de viser à ce fonctionnement.
- D.GEOFFROY (expert-comptable) recommande, pour un bon fonctionnement, d'avoir au minimum une partie du budget d'avance, de la trésorerie, puisque les fonds sont alloués en fin d'exercice.
- D.ANDRE (PZ) souligne le risque de ne pas obtenir les subventions demandées s'il y a de l'argent dans les caisses de la structure.



4. Rapport de gestion du Trésorier, Mathieu LEMERCIER

Le Trésorier présente à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. PJ dossier AG) et précise que celui-ci présente un résultat excédentaire de 35 290 euros (soit 3,4 % des charges annuelles). Après avoir expliqué la répartition des principales recettes et dépenses de l'exercice 2018, le trésorier conclut par une analyse positive du bilan au 31/12/2018 avec un fonds de roulement de 147 jours de fonctionnement (soit 4/5 mois d'avance), ce qui assure contre les aléas.

Après cette présentation des finances 2018, quelques questions sont formulées :

- J.LE COZ (BR) questionne sur la réaffectation des redevances d'OO' Cup à O'France et du risque de jurisprudence à l'avenir, ce qui pourrait inciter tout organisateur de demander une aide à la FFCO.
- Le Président répond que ce type de situation ne devrait pas se présenter en 2020, puisque l'organisateur qui avait candidaté pour O'France 2020 s'est retiré au vu du risque de concurrence. Il précise également que la FFCO reçoit quelquefois ce type de sollicitation, mais que celles-ci sont traitées au cas par cas.
- M.CHARIAU demande si l'organisation OO' Cup va se pérenniser et donc bloquer les dates au calendrier.
- Le Président répond qu'il est impossible de répondre à la place de la structure OO' Cup.

5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)

M. GEOFFROY félicite le Trésorier en soulignant la qualité du rapport de gestion. Il précise que la FFCO a les moyens de voir venir, mais qu'au vu de la réforme qui s'annonce, il faut rester prudent.

6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET certifie que les comptes annuels de la FFCO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes M. Rémi BAUDOT et M. Christophe DODIN

Rémi BAUDOT et Christophe DODIN ont procédé à la vérification des comptes, en référence au règlement financier de la fédération, par sondage, dans les différents documents comptables, respectivement le 20 février et le 2 mars 2019, en présence du Trésorier de la FFCO, Mathieu LEMERCIER et de la comptable, Valérie SCHVARTZ.

Les vérificateurs aux comptes confirment les points forts de la gestion financière de la fédération (justesse, bonne foi, rigueur, contrôle et travail sur l'amélioration des coûts) et notent quelques éléments en suggestions d'amélioration (gestion des remboursements de frais, gestion des titres de participation dans le futur site internet, utilisation d'un logiciel de gestion des notes de frais).

En conclusion, et au vu des éléments regardés, M. DODIN et R. BAUDOT, vérificateurs aux comptes, affirment la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes et proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier pour l'exercice comptable de l'activité 2018.

8. Affectation du résultat

Après prise en compte de l'excédent de 35 290 euros pour l'exercice clos le 31/12/2018 et d'un report à nouveau créditeur de 194 894 euros, formant un total affectable de 230184 euros, le Trésorier propose d'affecter la somme de 120 000 euros au projet associatif concernant le développement du nouveau site internet et de reporter à nouveau la somme restante de 110 184 euros.

M. GEOFFROY, expert-comptable, intervient pour justifier cette répartition en précisant l'impact financier de ce nouveau site internet.

9. Votes

Les votes 2 à 4 sont faits à mains levées après que le Président ait demandé si une personne de l'assemblée souhaitait un vote à bulletins secrets et n'ait pas constaté de demande en ce sens.

VOTE n° 2 (à mains levées) - Rapport des comptes de l'exercice clos 2018 : adopté à l'unanimité

VOTE n° 3 (à mains levées) - Affectation du résultat : adopté à l'unanimité

VOTE n° 4 (à mains levées) - Election des vérificateurs aux comptes 2019

Candidats Rémi BAUDOT et Christophe DODIN : élus à l'unanimité

10. Rapport d'activités du Secrétaire Général, Jean-Philippe STEFANINI

Le Secrétaire général précise la nature du rapport d'activités prévu à l'article 7.2.5 des statuts, il s'agit d'un rapport sur la gestion du Comité Directeur. Il présente ensuite à l'assemblée ce rapport d'activités (cf. PJ dossier AG).

Après lecture du rapport, plusieurs questions ou remarques sont formulées :

- J.L.BLEIN (OC) remarque que par rapport aux réunions des Présidents de Ligue, il y a une réelle volonté de partager, mais que ce temps d'échanges n'est pas suffisant et ajoute également que pour les réunions décentralisées, celles-ci posent des problèmes d'éloignement et que la pertinence n'est pas évidente par rapport à la légitimité des interlocuteurs.
- Le Président répond que la Conférence des Présidents de Ligue peut évoluer et qu'il est très favorable à davantage d'échanges entre les ligues. Quant à la façon de l'envisager, à savoir quel temps de weekend doit y être consacré et en termes de logistique (réservation de salle), il propose d'affiner la réflexion, sachant que cela peut répondre également à la proposition de la Ligue AURA d'organiser des Assises.
- Y.RICHARD (PL) propose un fonctionnement différent en abordant des thématiques bien précises par téléconférence régulièrement afin de libérer du temps lors de la Conférence des Présidents de Ligue.
- Le Président demande que chaque Président de Ligue propose un format de fonctionnement dans les 15 jours à venir afin que la FFCO puisse émettre une solution qui permette la meilleure participation possible.
- S.BROUTE pose la question d'ouvrir la Conférence des présidents de Ligue aux bureaux des ligues.
- Le Président répond qu'il est d'accord sur le principe, mais dans la limite de la logistique, car une anticipation est nécessaire pour location de salle si l'assemblée est supérieure à 20 personnes.
- B.DAHY (AR) précise, qu'après l'avoir testé, il est difficile de participer à une réunion en téléconférence au-delà de 10 personnes, surtout si la réunion est longue.
- Le Président demande alors que chaque Président de Ligue émette une proposition quant à la durée et le mode de la réunion sous une quinzaine de jours, puis une synthèse sera envoyée à tous.

11. Votes

Les votes 5 et 6 sont demandés à bulletins secrets.

VOTE n° 5 (à bulletins secrets) - Rapport moral du Président :

142 adoptions, 22 rejets, 21 blancs : **adopté**

VOTE n° 6 (à bulletins secrets) - Rapport sur la gestion du Comité Directeur :

150 adoptions, 14 rejets, 21 blancs : **adopté**

12. Statuts : proposition de modifications

Le Secrétaire Général présente la mise en place, conformément aux commandes du Ministère des Sports, du Conseil National de l'Éthique de la FFCO. Afin d'inclure cet organe dans nos statuts (article 10), une modification et rédaction est proposée à l'assemblée par Jean Paul TERS.

Après échanges sur demande d'amendements et compléments pris en compte en séance, le texte modifié est soumis au vote à mains levées.

VOTE n° 7 (à mains levées) - Modifications des Statuts (art. 10) : adoptées à l'unanimité

13. Règlement Intérieur : proposition de modifications

Le Secrétaire général présente la proposition de modification de l'article 37, qui apporte des précisions sur le rôle et les responsabilités du Président, du secrétaire Général et du Trésorier, ainsi que la modification de l'article 42 sur l'introduction du Conseil National de l'Éthique.

Le texte modifié est soumis au vote à mains levées.

VOTE n° 8 (à mains levées) - Modifications du Règlement Intérieur (art.37 et art.42) : adoptées à l'unanimité

14. Interventions d'invités

- **Marie France CHARLES**, ancienne Présidente de la FFCO, souhaite faire part à l'assemblée de l'association pour les enfants malades du foie pour laquelle elle œuvre et propose aux membres de l'assemblée de participer à une tombola dans ce cadre.

- **Yann MAREIGNER**, membre associé (CAP Orientation), présente à l'assemblée un bref historique de sa société (professionnel de la CO depuis 1999, membre associé depuis 2005) et souhaite continuer à s'associer à la FFCO et ses structures déconcentrées pour le développement de la course d'orientation. Il invite l'assemblée à célébrer ses 20 ans d'activités en offrant l'apéritif.

15. Election complémentaire au Comité Directeur

Le Président rappelle qu'il reste des places à pourvoir au sein du Comité Directeur et que dans ce cadre, trois candidatures ont été reçues. Il propose aux trois candidats : Nelly DEVILLE, Joël LE COZ et Pierrick MERINO de se présenter à l'assemblée.

Après une présentation orale faite par chacun des candidats, le Secrétaire Général précise les modalités du vote, à savoir deux sièges à pourvoir, donc choisir deux personnes parmi les trois candidats, sans distinction homme ou femme, puisque la parité est déjà respectée au niveau du Comité Directeur.

VOTE n° 9 (à bulletins secrets) - 1^{er} tour

Pierrick MERINO	- 159 voix	- Elu
Nelly DEVILLE	- 109 voix	- Elue
Joël LE COZ	- 95 voix	- Non élu

Interruption de l'AG de 12H à 13H40 pour le repas en commun.

Suite à l'élection complémentaire au Comité Directeur, le Président souhaite la bienvenue au Comité Directeur aux deux nouveaux membres élus, Nelly DEVILLE et Pierrick MERINO et invite Joël LE COZ à venir travailler au sein des commissions du Comité Directeur, notamment sur la recherche de partenariat.

16. Points financiers : Budgets 2019 et 2020

Le Trésorier présente à l'assemblée le budget 2019 réactualisé et le budget 2020 (cf. PJ).

- **Budget 2019 réactualisé**

Le Trésorier fait part à l'assemblée que celui-ci s'élève à 1 140 399 euros avec une hausse de 5,32 %. Il précise les recettes significatives prises en compte (subvention ministérielle, licences, redevances fédérales en hausse, notamment grâce à O'France 2019) et les dépenses significatives, notamment le site internet (amortissement sur plusieurs années).

- **Budget prévisionnel 2020**

Le trésorier présente également à l'assemblée le budget prévisionnel 2020.

A la suite de ces présentations, quelques questions sont formulées au Trésorier.

- D.ANDRE (PZ) demande au Trésorier comment l'évolution des redevances a été anticipée dans le budget 2020.
- Le Trésorier indique qu'il a pris en compte une légère diminution des redevances, tout en sachant qu'il faut que celle-ci soit la plus faible possible, avec une compensation par le nombre de courses.
- D. ANDRE (PZ) souligne qu'il serait bon de discuter d'abord des nouvelles résolutions financières avant de voter le budget prévisionnel 2020 qui en découle.

L'assemblée décide de discuter des résolutions financières avant de voter.



17. Résolutions financières

Le Trésorier présente à l'assemblée les évolutions financières à soumettre au vote.

- **Evolution du taux de base 2021**

Le Trésorier propose une augmentation du taux de base de 2 % par rapport à 2020 (conforme à l'inflation 2018) : celui-ci passerait donc de 6,22 euros à 6,34 euros (soit + 0,11 euros).

- **Evolution des redevances 2020 sur les manifestations CO à pied**

Le Trésorier rappelle que, suite aux rencontres avec les ligues, une évolution du système de redevances sur les compétitions a été envisagée et que le Comité Directeur a travaillé sur une nouvelle proposition afin de limiter les risques financiers liés à l'organisation d'une manifestation d'envergure nationale et internationale. Les objectifs, étant d'avoir un niveau de redevances moins élevé en cas de participation faible sur une manifestation, mais aussi de disposer d'un outil compréhensible et simple à mettre en œuvre, le Trésorier présente ces tableaux de calcul des redevances (montant fixe + montant en fonction des trois seuils définis). Les deux modes de calcul (cf. PJ) sont donc explicités par le Trésorier en fonction du type de manifestation, soit manifestations correspondant à l'art.3.2.1 du RC (Nationales, CNE, Championnats de France), soit manifestations internationales correspondant à l'art.3.3.1 du RC (O'France, 3 Jours, ...).

A la suite de cette présentation, des remarques et questions sont formulées.

- D.ANDRE (PZ) souligne le point positif de la diminution du risque pour l'organisateur, mais questionne sur le niveau de rentrée des redevances pour la fédération.
- Le Trésorier répond que, globalement, les redevances seront moins importantes, mais que cela devrait pouvoir être compensé par le nombre de courses, et qu'il faudra inciter les structures affiliées à se lancer davantage dans des organisations de manifestations.
- Puis une discussion s'engage sur des exemples de redevances, surtout pour les relais qui deviendraient plus défavorables qu'aujourd'hui, et des comparatifs sont établis entre l'existant et l'éventuel futur calcul.
- B.DAHY (AR) soulève la question d'envisager d'autres solutions pour générer des recettes pour la fédération (système des cagnottes ? redevances ? licences ?...)
- Le Trésorier répond qu'une réflexion est en cours et qu'un groupe de travail a été mis en place.
- V.PALCAU (BF) souligne sa satisfaction de la réflexion menée par la fédération sur la question des redevances et de l'évolution proposée, car il y aurait un partage des risques et cela ne pourrait qu'inciter à se lancer dans des organisations.
- D.ANDRE (PZ) exprime le fait qu'il s'agit d'un vrai bon sujet, mais regrette que celui-ci soit arrivé un peu tard pour un vrai débat dans les structures.

Après quelques précisions apportées par le Trésorier sur quelques points de ce nouveau calcul des redevances, celui-ci propose à l'assemblée de voter à mains levées et celle-ci accepte.

18. Votes des finances 2020 et 2021

VOTE n° 10 (à mains levées) - Résolution financière : augmentation du taux de base 2021 à 6,34 euros.

177 adoptions, 8 rejets : **adoptée**

VOTE n° 11 (à mains levées) - Résolution financière : évolution des redevances 2020 sur les manifestations de CO à pied

170 adoptions, 15 abstentions : **adoptée**

VOTE n° 12 (à mains levées) - Budget Prévisionnel 2020

177 adoptions, 8 abstentions : **adopté**



19. Questions des ligues

Le Secrétaire Général informe l'assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires les questions des membres associés et une première version de celles de la Ligue Ile de France, et en retard une deuxième version des questions de l'Ile de France ainsi que celles de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, et de la Ligue Occitanie. Il précise que la Fédération a également reçu, la veille de l'AG, des questions de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Une réponse, élaborée par le Comité Directeur, va être apportée à toutes ces questions.

• Membres associés :

1. Pourquoi les membres associés n'ont-ils pas les mêmes droits que les clubs en matière d'organisation de courses fédérales? au CN ou pas ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que dans le Règlement des Compétitions (article 2.3), la fédération octroie ce droit aux organes déconcentrés ou aux structures affiliées, en lien avec les diplômes fédéraux, donc rien n'est prévu pour les membres associés, mais la réflexion reste ouverte si nécessaire.

• Ligue Ile-de-France :

1. Comment la fédération compte-t-elle rebondir suite à la non sélection de la France pour l'organisation des WOC 2022 et à la non proposition de la CO comme sport additionnel pour les JO 2024 par le COJO ? Quels objectifs internationaux pour les années à venir ? Quelle communication ?

- FFCO : Le Président répond en soulignant tout d'abord la déception de ne pas avoir été retenu, malgré un travail très actif sur le sujet. Il précise que des organisations internationales sont d'ores et déjà prévues (JEC 2019, MCO 2020, WOC Universitaire 2022) et que les éventuels nouveaux appels à candidature de l'IOF seront communiqués par la Lettre aux Clubs.

2. Où en est la convention avec l'Office National des Forêts ? Est-elle toujours d'actualité ? Comment la fédération compte-t-elle soutenir les clubs, comités départementaux et ligues qui rencontrent des difficultés avec l'ONF ? Quel interlocuteur pour ceux-ci au niveau de la fédération ? Les problèmes rencontrés sont-ils remontés au Ministère des Sports ? Au vu des difficultés d'organisation avec les interdictions de l'ONF d'avril à juin inclus, est-il envisagé de décaler les dates de championnats en dehors de ces périodes ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que la Convention signée avec l'ONF est toujours valable et d'actualité et que les problèmes sont remontés au Ministère des Sports par la FFCO ou DTN. Le soutien de la FFCO se traduit par un certain nombre d'actions en cours et en attente : demande de rendez-vous pour traiter des problèmes rencontrés spécifiquement en Ile de France, rencontre envisagée avec le Ministère de l'Agriculture. Le Secrétaire Général précise qu'il faut faire remonter les difficultés rencontrées par l'intermédiaire de l'adresse mail «contact@ffcoorientation.fr». Quant aux dates d'organisation, il indique qu'il s'agit d'une problématique locale, alors que le calendrier est établi en fonction des contraintes nationales.

- JL.BLEIN (OC) précise qu'il y a manifestement un problème de fond au niveau de l'ONF et que les priorités sont plutôt d'ordre économique et donc en faveur des chasseurs.

- FFCO : Le Président précise que pour l'accès à la forêt, une démarche est menée auprès des ministères concernés avec une demande de rencontre avec la Fédération de Chasse et demande d'un rendez-vous auprès du Ministère de l'Agriculture.

- B.DAHY (AR) partage une expérience avec l'assemblée et propose qu'au lieu d'une redevance fixe demandée par l'ONF, la contre-proposition d'une caution en cas de dégradation soit faite.

- A.HERMET (CT/DTN) précise qu'il existe de fortes disparités liées aux personnes, du fait de la gestion locale de l'ONF et qu'actuellement la politique de celle-ci cherche à faire payer les utilisateurs de la forêt, alors que la Convention signée avec l'ONF mentionne bien la gratuité.

- JL.BLEIN (OC) indique qu'il faudrait mener une réflexion plus large de l'utilisation de la forêt.

- FFCO : Le Président répond, qu'en matière de cohabitation au niveau de la forêt, il est important de mieux connaître les besoins mutuels de chacun et de créer du contact, ce qui est l'objectif d'une convention. Puis il rend compte de la rencontre avec la Fédération de Chasse et de la démesure économique par rapport à l'ONF, en termes de sommes payées à celle-ci (coûts des chasses, indemnités aux agriculteurs, actions menées en forêt par les chasseurs). Il rappelle également l'importance pour les ligues de favoriser la participation aux CDESI en envoyant des candidats.

3. Y a-t-il eu une étude sur l'impact des différentes licences (et pass'O) proposées ? Comment faire face à l'impossibilité d'inscrire pour une compétition des licenciés « découverte compétition » pour des courses passant par le site fédéral ?

- FFCO : Le Président répond que cette inscription des licenciés « découverte compétition » ne sera possible que sur le nouveau site internet fédéral et qu'une information par rapport à cette licence spécifique paraîtra dans la prochaine Lettre aux Clubs. Puis il fait part des statistiques établies quant aux différentes licences proposées : en 2017, 460 licences sport-santé / en 2018, 398 licences sport-santé + 53 licences découverte + 53 licences loisirs = 504 / en 2019, sur 3 mois, 166 licences découverte compétition + 263 licences loisirs-santé = 429, ce qui représente une bonne croissance.

4. Comment est pris en compte le problème par rapport à la date du certificat médical (qui implique plusieurs saisies) ?

- FFCO : Le Président répond que sur le site actuel, la double saisie reste nécessaire.

5. Serait-il possible de confirmer ou infirmer que sur la page agenda, l'onglet « entraînements » n'est apparemment actif que si le club à une école de CO déclarée ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que l'on ne peut qu'infirmer ce point puisque l'onglet « entraînements » apparaît pour tous les clubs.

6. Par rapport aux changements dans la gouvernance du sport, notamment pour l'axe développement, la fédération s'est-elle portée candidate pour gérer dès 2019 les subventions ex-CNDS ? Dans le cas où elle serait retenue, comment a-t-elle prévu d'organiser la répartition des subventions ? Sur quels critères ? Dans la négative aux questions précédentes, comment est envisagé l'année 2020 puisque toutes les fédérations devront prendre en charge les ex-crédits CNDS ?

Sur le plan de l'axe performance, comment compte-t-elle réagir pour le Haut Niveau vu que les crédits de cet axe sont à destination des sports olympiques et de leurs athlètes « médaillables » ?

- FFCO : Le Président rappelle que la réponse à ce point concernant les modifications dans la gouvernance du sport et la répartition des futures subventions (ex-CNDS) a été donnée dans le rapport moral.
- DTN : Marie-Violaine PALCAU répond que, pour l'axe performance, la préfiguration de l'Agence du sport n'est pas connue et qu'une telle information de restriction aux sports olympiques n'a pas été notifiée. Elle précise seulement que la commande à la DTN est de réduire le nombre de Haut Niveau, donc d'augmenter les critères de performance.

7. La LIFCO demande l'avis de la FFCO par rapport à un club où 2/3 des licenciés sont des licences dirigeants ?

- FFCO : Le Président rappelle l'accroissement positif du nombre de licenciés et répond que l'on ne peut empêcher cette situation.

• **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes :**

A / Politique fédérale en matière de développement :

- 1. Organisations commerciales : handicap ou atout pour le développement ? La FFCO considère-t-elle que l'organisation d'événements de course d'orientation par des structures autres que fédérales, ne contribue pas au développement de la Course d'Orientation qu'elle est censée promouvoir et développer ? La recherche de solutions avec ces organisations tout en garantissant le rôle fédéral et préservant l'intérêt de la FFCO (respect des normes qualitatives de la pratique C.O) n'est-elle pas préférable à un rejet systématique ?**

- FFCO : Le Président rappelle que cette question a déjà été traitée précédemment, à la suite de la présentation du rapport moral.

- 2. Développement : refonte du modèle économique de la FFCO et recherche de partenariats : La FFCO compte-t-elle mettre en place une commission qui associe au-delà de son Comité Directeur, les volontaires qui souhaitent s'engager dans un premier temps pour la survie de notre activité puis de son développement (voir point 7 sur l'organisation d'Assises Nationales). Question : Dans le cadre de cette refonte du modèle économique existe-t-il une commission « partenariats ». Si oui qui la compose ? Existe-t-il des outils (dossier de recherche de partenaires par exemple) ad hoc ?**

- FFCO : Le Président répond que pour la question concernant la refonte du modèle économique, un groupe de travail a bien été mis en place et qu'il invite tous ceux qui seraient intéressés à s'y investir. Quant à la commission « partenariats », celle-ci n'existe plus faute de bénévoles pour s'y investir, mais propose de relancer, lance un appel et B.DAHY (AURA) répond favorablement pour y participer. Le Président précise également qu'il existe un dossier de partenariat disponible.
Un point est fait sur les partenariats actuels : renouvellement du partenariat avec NONAME et démarche avec DECATHLON.

3. Développement, innovations et ouverture au grand public : Quelle est la position de la FFCO sur les actions innovantes d'animations, de promotions qui tout en garantissant les normes qualitatives de la pratique, ouvrent la C.O vers un public différencié ? Dans le même état d'esprit quelle réflexion pour faire émerger de nouveaux formats de course, plus ludiques, plus visibles et compréhensibles de tous ? Ne faut-il pas privilégier ces initiatives novatrices plutôt que l'augmentation mathématique du nombre de courses « classiques » où l'accueil du grand public est le plus souvent négligé car difficile à organiser en parallèle ?

- FFCO : Le Président répond que la fédération est très favorable aux actions innovantes et au partage d'expériences notamment par CO'Mag. Il précise que le travail sur le calendrier fédéral vise à limiter le nombre de weekends de courses nationales afin de libérer du temps pour des événements locaux et encourager des animations. Il invite les ligues à favoriser les animations autres que les courses au CN dans le calendrier qu'elles établissent.
- B.PATURET (HF) questionne sur les dérives possibles à cause du CN et qu'effectivement il faudrait davantage de CO non CN ouvertes à un public diversifié.
- Y.RICHARD (PL) soulève la difficulté à amorcer les jeunes.
- FFCO : T.VERMEERSCH souligne qu'un objectif précis est à donner à la Commission CN et P. MERINO se propose pour aider à cette réflexion sur le CN.

4. Développement et rôle des équipements permanents dans la politique fédérale : Une réflexion sur le rôle des équipements permanents, censés être vitrines de la discipline avait été amorcée par la FFCO. Qu'en est-il de cette réflexion ? Pas de trace dans le rapport des diverses commissions pouvant être concernées et notamment dans ceux de la Commission Équipements sportifs ou Jeunes et Développement.

- FFCO : Le Secrétaire Général indique que ce sujet est au point mort par manque de personnes disponibles et impliquées.

5. Echec des WOC 2022 et des JO 2024. Quel rebond ? : Après la désillusion des WOC 2022 et de Paris 2024, éléments de promotion de la C.O donc de développement potentiel (visibilité grand public) comment la FFCO explique-t-elle ces échecs ? Le rapport moral du Président n'apportant aucun éclairage sur ce point. Comment la FFCO compte-t-elle rebondir ? Pas de perspectives dans le rapport moral.

- FFCO : Le Président précise que la réponse à cette question a déjà été apportée lors du traitement de la question n° 1 de la Ligue ile de France.

6. Développement et reconnaissance des cartes comme équipements sportifs : En regard des immobilisations au sens comptable qu'elles représentent et des possibilités de subventions d'investissement que ce classement permettrait de solliciter, les cartes doivent être considérées comme de véritables équipements sportifs. N'oublions pas que sans les cartes, aucun développement n'est possible. Quelle action la FFCO compte-t-elle mettre en place pour faire enfin considérer par le MJS, les cartes comme des équipements sportifs ?

- FFCO : Marie Violaine PALCAU (DTN) répond que le sujet des cartes reconnues comme équipements sportifs est au point mort côté MJS, en attente du délai de deux ans, puisque suite à la demande au bureau concerné, celui-ci avait stipulé qu'il faudrait les recontacter deux ans après. Il doit donc être rediscuté dans le futur. Il est précisé également que certaines régions ou départements reconnaissent déjà la carte comme investissement en équipement sportif.
- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle qu'il faut penser à intégrer les ESO au Portail IGN.



7. Pourquoi pas des Assises de la CO ? : En 2008 il avait été envisagé la mise sur pied d'Assises de la C.O. A l'heure où de graves menaces pèsent sur le financement de notre discipline (l'on peut regretter que le rapport moral du Président ne fasse qu'un état des lieux factuel des évolutions du cadre d'organisation du mouvement sportif – mise en place d'une Agence du Sport et ne souligne pas les craintes que des baisses drastiques de financements font peser sur le devenir même de notre Fédération). N'est-il pas temps d'envisager dans ce contexte l'organisation de telles Assises en 2019-2020, afin de proposer lors de la prochaine AG des pistes de développement ambitieuses, montrant par là même à l'Etat la volonté de la Course d'Orient d'exister, même sans le label olympique, car porteuse à la fois de Haut niveau et de valeurs éducatives ?

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité suite au rapport d'activités du Secrétaire Général (point n°10, CR de l'AG) et que de nouvelles modalités de rencontres seront envisagées suite aux différents retours et propositions des ligues. Il précise également que la date de la prochaine Conférence des Présidents de Ligues est déjà fixée au 23 novembre 2019.

- Y.MAREIGNER demande à ce que les membres associés soient associés à cette démarche d'Assises.

B / Questions diverses :

8. Balises de couleur : Le rapport de la Commission Jeunes et Développement met en avant la baisse relative du passage des balises de couleur en 2018. Cette baisse serait sans doute due à la décision fédérale de ne plus assujettir la participation des clubs au CFC, en fonction du nombre de balises de couleur en son sein. Du coup, n'est-il pas temps enfin de laisser la possibilité aux clubs d'attribuer ces balises dans le cadre d'un suivi en continu des jeunes, comme le suggère la LAURACO depuis 2015 ? Avantages : valeur des balises rehaussée par l'absence de critères pour les CFC, moins d'énergie pour mettre en place une journée spécifique, objectif mobilisateur pour les jeunes et les animateurs sur l'année.

- FFCO : Valérie BERGER-CAPBERN répond que la baisse du nombre de passage des balises de couleur en 2018 est très modérée et que la suppression du critère du nombre de balises de couleur pour la participation aux CFC a été réfléchi en fonction de son caractère stressant. Elle rappelle également, que dans les textes, des adaptations ont été apportées et qu'à ce jour, il est possible d'organiser le passage des balises de couleur à partir de deux clubs. Les objectifs étant de mutualiser, de créer une certaine émulation entre les jeunes et de favoriser la participation des petits clubs, le principe actuel reste le plus valable.

9. Site internet : Explication du retard à la mise en place. Combien cela coûte-t-il à la FFCO et à ses licenciés ? Des pénalités de retard ont-elles été prévues au contrat ? Les inscriptions de toutes les courses (avec gestion des départs), les paiements en ligne, la gestion et le calcul des Pass'O, très chronophage, sont-ils prévus au cahier des charges ?

D.POËDRAS présente à l'assemblée la partie technique de ce nouveau site internet, par un rappel du contrat avec SEVANOVA, du planning prévu (3 lots avec avancée du site vitrine et du site métier dans chaque lot) et du coût avec un cahier des charges précis. Cette société devait fournir des cahiers fonctionnels, mais le travail de mise à jour étant important, un décalage s'est produit et donc un nouveau calendrier a été établi. Le dernier calendrier, étant inacceptable, car la livraison du site serait repoussée en janvier 2020, or la mise en place est nécessaire au 1^{er} septembre 2019, une réunion avec SEVANOVA a eu lieu et celui-ci propose de réaliser le travail dans les temps, mais avec un surcoût très important.

M.LEMERCIER (Trésorier FFCO) précise à l'assemblée, que suite à ce constat de situation anormale, et après avoir pris conseil auprès de notre assureur, une procédure de mise en demeure de respect des délais et du coût a été lancée. Il précise également que 64000 euros ont déjà été payés et qu'il n'y a pas de pénalités de retard prévues. La FFCO est donc, à ce jour, en attente de la réaction de SEVANOVA.

Pour les fonctionnalités, D.POËDRAS précise que pour le paiement en ligne, la demande a été faite à SEVANOVA et le coût se chiffant à 40 000/45000 euros, celui-ci a été refusé par la FFCO, par contre il pourra y avoir une réflexion sur d'autres alternatives moins onéreuses. Il lance un appel pour des « beta-testeurs » parmi les licenciés dès que le site sera livré.

10. Calendrier fédéral et agenda : Où en sommes-nous de la refonte du calendrier fédéral tant au niveau des courses qu'au niveau administratif. Années civile ou scolaire ? L'agenda fédéral des entraînements, animations et courses hors CN de l'année n+1 peut-il être visible sur le site dès le mois de septembre ?

- FFCO : Le Président répond que c'est le statut quo sur ce point.

11. Championnat de France de Relais Sprint : Lors de ce championnat certains clubs présentent 3 ou 4 équipes, alors que d'autres n'ont pas la possibilité de présenter des équipes. Ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre de clubs sélectionnés pour présenter une ou plusieurs équipes et élargir ainsi l'intérêt sportif ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que le sujet a été abordé par la sous-commission CO pédestre, qui a déterminé que le nombre de participants doit rester limité pour une question de sécurité et que c'est l'intérêt sportif qui est à privilégier, le choix des équipes se faisant dans le cadre d'un Championnat de France et non pas d'une course grand public.

12. Réciprocité des licences FFCO, FFA, FFTri... : où en est-on ?

- FFCO : Le Président répond qu'aucune fédération n'a demandé une réciprocité de licences, car cela nuirait au nombre de licenciés. Le Secrétaire Général informe l'assemblée que les fédérations FFCO, FFTriathlon, FFathlétisme et FFNatation ont entamé une démarche commune, auprès du Ministère des Sports, pour une reconnaissance de licence valant certificat médical. Il n'y a aucun retour du Ministère à ce jour.

13. Accès à la forêt : Force est de constater que dans de nombreux secteurs la position des techniciens de l'ONF est de sanctuariser de plus en plus la forêt. Freinant la réalisation de cartes ou de compétitions. Ce qui est un paradoxe à l'heure où ce qui est devenu un Établissement Public Industriel et Commercial contraint ses agents à une exploitation intensive de la forêt au détriment d'une gestion environnementale et sur le long terme. Faut-il rappeler qu'en Suède l'accès à la forêt, même privée, est libre, quand bien même il est conditionné par le respect de règles élémentaires de comportement. Ces attitudes restrictives de l'ONF ou les contrôles devenus obligatoires et payants font peser une menace sur notre activité et alourdissent les contraintes déjà importantes pour nos organisations (sans parler du règlement sportif fédéral qui se complexifie chaque année un peu plus). Est-il envisageable une démarche auprès des Ministères concernés pour qu'enfin la C.O soit reconnue (label) comme activité responsable quant au respect de l'environnement et que son accès à la forêt soit considéré comme la condition sine qua non de son existence (cf. la question des études d'impact existantes)

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse apportée à la question n°2 de la Ligue Ile de France

14. Cohabitation avec les activités cynégétiques : Même si dans de nombreuses régions les orienteurs ont tissé de bonnes relations avec les Sociétés de chasse, les problèmes de cohabitation et surtout de sécurité subsistent (recrudescence l'an passé des accidents mortels). Cette cohabitation étant rendue encore plus difficile par une réglementation de l'activité cynégétique extrêmement complexe et alambiquée (favorisée par le législateur), complexité qui est favorable aux chasseurs, tant les cas de figures sont nombreux. Est-il possible de faire remonter cette problématique auprès des Ministères concernés. Comment serait-il possible de renforcer le rôle des CDESI (Conseil Départementaux) dont certaines ont mis en place des instances de régulations entre les activités de pleine nature et les exploitants ou utilisateurs des espaces naturels (agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs, etc..) ?

- FFCO : Le Président rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse apportée à la question n°2 de la Ligue Ile de France

• **Ligue Occitanie :**

1. Site internet : quel est le calendrier prévu et quelles sont les nouvelles fonctionnalités : inscription possible pour toutes les organisations (départementale, stage, etc...), paiement en ligne ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a déjà été traité dans la réponse à la question n°9 de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Rencontre ligues : Lors du séminaire des présidents de ligues, ne faudrait-il pas prévoir un temps plus long, afin d'avoir deux moments d'échanges Ligues/FFCO et partage d'expériences entre ligues (systématiquement) ? Les rencontres décentralisées posent problème compte tenu de l'éloignement.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a déjà été traité : cf. point n°10 du CR de l'AG.

3. Remplacement Jean-Paul HOSOTTE ?

- FFCO : Marie-Violaine PALCAU (DTN) répond que c'est une décision du Ministère et qu'il n'y a pas d'informations de celui-ci pour l'instant, sachant que Jean Paul HOSOTTE sera en congé dès juin 2019 pour un départ en retraite en 2020, et qu'il n'y aura, de toute façon, pas de remplacement avant le 1^{er} septembre 2020. Elle précise que le départ de Jean-Paul HOSOTTE a été anticipé au niveau de la DTN et que c'est Rémi GARDIN qui va reprendre un certain nombre de dossiers dans la formation 2019, donc que celle-ci devrait pouvoir se poursuivre et être gérée avec la même qualité qu'actuellement.

4. Répartition licences par type : pourcentage respectif des licences ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a été traité précédemment : cf. question n°3 de la Ligue Ile de France.

5. CNDS : quel calendrier et méthode de proposition pour la répartition du CNDS dans l'éventuelle réforme du Ministère ?

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que ce point a été traité précédemment : cf. rapport moral du Président et question n°6 de la Ligue Ile de France.

6. Remarques sur amendement au Règlement Intérieur :

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que les remarques faites ont bien été prises en compte dans les modifications du Règlement Intérieur votées précédemment en AG (vote n°8).

• **Ligue Nouvelle Aquitaine :**

Le secrétaire Général informe l'assemblée qu'une réponse orale va être apportée aux questions soulevées par la Ligue Nouvelle Aquitaine, arrivées hors délai (veille de l'AG).

1. Quelles sont les mesures fédérales incitatives pour inviter les arbitres à assurer une mission d'arbitrage ?

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que cela pourrait être débattu par un échange d'expériences, à prévoir en réunion des présidents de Ligues.

2. Demande à la fédération de compléter le règlement sportif pour les MD et LD urbains :

- FFCO : Le Secrétaire Général répond qu'une spécification pour les cartes a été apportée au Règlement des Compétitions et qu'il faut faire remonter tout problème.

3. Demande à la fédération de remplir la N1 et N2 et le respect de l'article 9.1

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que, par rapport aux critères CFC, les clubs qualifiables sont informés qu'ils risquent de ne pas respecter pas certains critères en fin d'année. Si c'est le cas, la qualification de ces clubs est annulée mais ils ne sont pas remplacés. Les divisions sont alors incomplètes.

4. Site internet : Demande à la fédération si le futur site intégrera le choix des horaires. Demande d'explications sur les longueurs de mise en service du nouveau site.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle qu'un point de situation sur le nouveau site internet a été fait précédemment : cf. question n°9 de la Ligue AURA.

5. Regroupement de certains circuits sur les Nationales : demande à la fédération de regrouper H/D 20 à D/H 35 car peu de coureurs sur chaque circuit.

- FFCO : Le Secrétaire Général répond que pour des regroupements sur certains circuits de Nationale, des dérogations sont possibles sous le contrôle de l'arbitre.

6. Rappel à la fédération : Le dossier de présentation ne vaut pas pour convention, c'est le délégué fédéral qui valide une candidature pour signature par le président de la ligue : l'article IV.5 ne s'applique qu'après la signature de la convention par la ligue et sa validation de la course dans l'agenda fédéral.

- FFCO : Le Secrétaire Général rappelle que pour la validation des dossiers de candidature pour l'organisation d'une course, la signature du dossier par la ligue matérialise son accord de responsabilité. La convention intervient plus tard après une validation terrain. La Ligue est donc engagée dès le dépôt du dossier initial

7. Salon du Sport intégré à la Foire Internationale de Bordeaux : demande d'aide fédérale puisque le rayonnement de cette foire dépasse les limites de la LNACO

- Ce n'est pas l'analyse faite par la FFCO.

20. Dates à retenir

La 56^{ème} Assemblée Générale 2019 aura lieu le 21 mars 2020
et l'Assemblée Générale électorale aura lieu le 21 novembre 2020.

Le Président remercie les participants et **clôture l'Assemblée Générale à 17h00.**

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

